



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 8 juillet 2024 à 19 h et à laquelle :

Sont présents(es) : M. Richard Belhumeur, Maire
M. Éric Deschênes, Conseiller au poste 1
M. Richard Dion, Conseiller au poste 2
M. Vincent Bergeron, Conseiller au poste 3
M. Sylvain Toupin, Conseiller au poste 5
Mme Annie Sylvestre, Conseillère au poste 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, est présente et agit à titre de greffière de la séance. Le directeur des travaux publics et inspecteur en urbanisme, M. Mehdi Samir, est également présent.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des 3 et 10 juin 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financiers 2023
5. Remplacement de l'ordinateur du directeur des travaux publics et inspecteur en urbanisme
6. Autorisation de signature – entente tripartite – Programme de supplément au loyer Québec

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7. Règlement numéro 340 sur les dérogations mineures
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

08-07-2024

Il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 07.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 ET 10 JUIN 2024

09-07-2024

Il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux des séances des 3 et 10 juin 2024 avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIERS 2023

10-07-2024

CONSIDÉRANT QUE le maire Richard Belhumeur a fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la diffusion du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023 en les distribuant à chacune des adresses de la municipalité via le service de *Postes Canada* conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité.

5. REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET INSPECTEUR EN URBANISME

11-07-2024

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au remplacement de l'ordinateur du directeur des travaux publics et inspecteur en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations reçues du *service des systèmes d'information et des télécommunications* (SSIT) de la MRC de D'Autray, il serait possible de procéder à l'achat d'un ordinateur Dell Latitude 5550 pour une somme maximale de 2 000.00 \$ (av. tx.);

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget 2024, une somme de 3 000.00 \$ (av. tx.) pour le remplacement dudit ordinateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'un nouvel ordinateur pour le directeur des travaux publics et inspecteur en urbanisme pour un montant ne dépassant pas 2 000.00 \$ (av. tx.).

Adoptée à l'unanimité.

6. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE TRIPARTITE – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC**

12-07-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert a été saisie d'une demande de contribution dans le cadre du *Programme de supplément au Loyer d'urgence* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Richard Belhumeur et le directeur général, M. Larry Drapeau, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert, l'entente tripartite à intervenir avec l'Office régional d'habitation de la MRC de D'Autray et la Société d'habitation du Québec relativement à une demande au *Programme de supplément au loyer Québec* ;

QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'Office régional d'habitation de la MRC de D'Autray à gérer, en son nom, le supplément au loyer d'urgence dans le cadre du *Programme au supplément au loyer Québec* et qu'elle s'engage à assumer 10% des coûts de cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7. RÈGLEMENT NUMÉRO 340 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au règlement numéro 340 a été dûment donné à la séance du 3 juin 2024;

13-07-2024

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 340 sur les dérogations mineures a été adopté par résolution de conseil le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 8 juillet, à 19 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 340 sur les dérogations mineures.

Adoptée à l'unanimité.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 10 et se termine à 19 h 18.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-07-2024

Il est proposé par M. Vincent Bergeron et résolu que la séance est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, maire

Nathalie Panneton, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 8^e jour du mois de juillet 2024.

Nathalie Panneton

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

